

Réunion du 20 mai – Santé

Madame la Vice Présidente expose la rencontre organisée avec les professionnels de la santé qui étaient bien représentés. Chacun a pu présenter la démarche, réfléchir à la localisation pressentie à Villandraut avec une annexe sur une autre commune, pourquoi pas Préchac. Les professionnels travaillent leur projet et les élus attendent des propositions.

Un prochain rendez-vous est à fixer en septembre, date à laquelle on connaît la réponse de l'Etat quant à notre candidature au Pôle d'Excellence Rurale.

Le travail vers l'habitant se fait avec la préfiguration du Centre Social.

SCOT

Madame la Présidente informe qu'elle a reçu une proposition de statuts mais il convient d'en rediscuter.

Questions diverses

Camping

Monsieur PAIROYS s'interroge de l'état d'avancement des travaux en matière de rapprochement avec le gérant du camping pour la piscine. Madame la Présidente a pu évoquer ce sujet ce soir même au cours de la soirée caravane Nolwenn, une date sera prochainement fixée.

Journée du 26 juin

Madame LAULAN expose que la matinée du 26 juin consacrée à la rencontre Elus/personnels autour du Jeu Grand heur nature est prête. Elle rappelle qu'il est nécessaire de faire part de sa participation aux fins d'organisation.

Laurence HARRIBEY	Jean-Pierre AUROUX
Sophie LAULAN	Alain CAPS
Josette DUDON	Cécilia MATEU-BAREL
Maryse BANQUET RENARD	Bernard BORDESSOULLES
Jean BELIARD	Dominique PAIROYS
Marianne LABOUILLE	Sandra BAROT
Jean BUNGERT	Guillaume de COLOMBEL
Jean-Claude LASSALLE	Isabelle DEXPERT
Jean-Claude PREVOTEAU	

PISCINE - 05 56 25 34 67

Les Heures d'ouverture de la piscir de 11 H 00 à 12 H 30 et de 15 H 00 à 19 H 00

Les matinées ouverture au public par une ligne d'FERMETURE LE LUNDI

ENTREE PISCINE				EN 2010
Adultes				2,50 €
Enfants moins de 12 ans				1,50 €
Carnet de 10 entrées Adultes				22,50 €
Carnet de 10 entrées Enfants				12,50 €
Brevet de natation 25 m				1,50 €
Famille nombreuse sur présentation d'un justificatif - valable pour 4 personnes et sur 2 Mois				100,00 €
CLSH hors canton 1/2 tarifs soit 0,75 € par enfant Gratuité pour les CLSH du canton et gratuité pour 2 accompagnants par groupe CLSH				
Gratuit pour les moins de 3 ans ils devront être accompagnés d'un adulte majeur				
Du 15 au 30 juin 2009 les scolaires du canton seront reçus gratuitement, selon Convention passée avec Education Nationale . Les scolaires hors canton pourront être reçus au prix de 0,75 €				

Où, Madame la Présidente, le Conseil Communautaire, décide de :

- o Valider les tarifs sus indiqués,
- o Charger Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Pôle culture

- Réunion du 27 mai - Etude

Madame DEXPERT souligne que cette séance n'a pas mobilisé, néanmoins, elle a permis de travailler sur le contenu du cahier des charges et propose d'autoriser Madame la Présidente à lancer la consultation pour la réalisation d'une étude.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- o De lancer une consultation pour une étude,
- o Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Cette séance a également permis de faire un bilan de l'action culturelle menée jusqu'à ce jour au travers notamment : des écoles de musique et théâtre qui jouissent d'une bonne fréquentation et de constater qu'il conviendrait d'augmenter le volume horaire de ces actions, voire de déplacer certains lieux (ancienne école de Préchac) devenus trop exigus ou de réfléchir à leur implantation géographique car Villandraut et Noaillan sont par contre soumis à des absences.

- PER :

Madame la Présidente informe l'assemblée de la candidature du Pays des landes de Gascogne à un projet de Pôle d'excellence Rurale sur le thème de la culture et de l'innovation dans les territoires. La Cdc pourrait se positionner sur 2 fiches projet ; L'une sur la lecture publique, l'autre sur les actions culturelles. A ce stade, il s'agit de prendre une décision de principe pour présenter les deux fiches ce que l'assemblée plénière accepte.

Madame la Présidente souhaite qu'une commission travaille sur ces thèmes afin que la Cdc approfondisse ces deux projets et se positionne pour les financements.

Bilan des Abécédaires

Madame DEXPERT souligne la réussite de la soirée de clôture qui s'est déroulée à Cazalis, qui a accueilli un public nombreux et montré la qualité des spectacles, fort valorisant pour les enfants. Elle remercie une nouvelle fois l'ensemble des techniciens et bénévoles qui ont fourni un travail considérable et remarquable.

Madame DEXPERT informe que l'exposition est encore visible jusqu'à samedi à la bibliothèque de Villandraut puis la semaine prochaine à Uzeste.

Une distribution finale prévoit un ouvrage par enfant du canton et le stock restant sera réparti selon une liste établie

- Pour plénière un album est remis pour chaque commune
- Un bilan de l'ensemble de cette action culturelle sera présenté à la rentrée.

Madame LAULAN soumet le Plan de financement Leader de cette manifestation comme suit :

Dépenses	total TTC	éligible HT	Produits	total TTC	éligible HT	%
prestations sportives	2670	2611	LEADER	3309,11	3309,11	41,23%
spectacle médiéval	1725,09	1635,16	CG33	3000	2881,94	35,90%
restauration	1510,38	1377,51	Participation familles	288	288	3,59%
transport	150	142,18	autofinancement	1758,52	1547,76	19,28%
imprévu	239,2	200				0,00%
frais de personnel	2060,97	2060,97				0,00%
TOTAL	8355,63	8026,82	TOTAL	8355,63	8026,82	100,00%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- Financer comme ci-dessus exposé la 3^{ème} rencontre Jeunes,
- Dit que les sommes nécessaires ont été inscrites au Budget Général,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Point sur l'opération Sac Ados.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le principe de portage de dossier « Opération sac à dos » avec le Conseil Régional avait été adopté pour 10 jeunes partant en totale autonomie. La Communauté de Communes du Canton de Villandraut doit vérifier la validité des dossiers de candidature des jeunes avant qu'ils soient soumis à candidature auprès du Conseil Régional.

Les candidats ainsi retenus pourraient bénéficier d'une bourse de 130 €.

Afin de permettre le dépôt de ces candidatures, il convient d'autoriser Madame la Présidente à signer chacune des conventions afférentes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer ces conventions « Opération sac à dos » avec le Conseil Régional,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Convention BOMMES

Madame la Présidente rappelle qu'il convient comme l'an passé de passer une convention avec le club de Bommès pour la couverture de Fabrice CARRET concernant l'encadrement de l'activité canoë kayak.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil communautaire, décide :

- D'autoriser, Madame la Présidente, à signer la convention avec le Club Nautique de Bommès pour la couverture de Fabrice CARRET concernant l'encadrement de l'activité Canoë Kayak;
- De la charger de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Point saison

Madame la Présidente souligne les efforts particuliers consentis par le personnel des Bases nautique et piscine afin que la piscine soit prête à recevoir les scolaires dès lundi 14 juin. Madame la Présidente invite ces personnels le vendredi 2 juillet 2010 à 19 h 15 pour un pot amical afin de les en remercier.

Règlement intérieur et plan d'organisation des secours de la piscine

Madame la Présidente expose par ailleurs que, comme chaque année, la Cdc accueille des personnels saisonniers pour la piscine, il convient de valider les modifications nécessaires au règlement intérieur et plan organisation des secours de cette structure.

Oui, Madame la Présidente, le Conseil Communautaire, décide de :

- Valider les documents sus indiqués,
- Charger Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Tarifs de la piscine

Madame la Présidente expose que les tarifs ayant été décidés antérieurement au recrutement du personnel, il n'est pas utile de faire figurer certains tarifs qui alourdissent la gestion de la Trésorerie. Celle-ci signale par ailleurs l'absence d'un tarif ayant pourtant justifié l'impression de tickets spécifiques.

Madame la présidente soumet au vote les tarifs piscine suivants :

Préfiguration du Centre Social

Madame la Présidente expose que les travaux se poursuivent mais l'exploitation des données recueillies s'avère longue et difficile. Perrine LEY ne dispose que d'un mi temps à la Cdc et travaille sur une autre structure, elle ne peut donc aller au-delà. Elle est donc accompagnée dans ces travaux par Julie DELOUBES, stagiaire – CUI, dans ce domaine de compétence.

Compte rendu du bilan 2009 – Contrat Enfance Jeunesse

Madame LAULAN expose le compte rendu du bilan 2009 – Contrat Enfance journée du 11 juin 2010. La coordinatrice a, cette année, choisi un « fil rouge » à travers toutes les structures basé sur l'information et la communication. Comment améliorer notre communication afin d'atteindre le plus grand nombre ? La diffusion pourrait être plus large auprès des mairies, par le biais des enseignants, sur le site de la Cdc, par l'organisation de temps de rencontres,...

Des réunions inter structures avec les techniciens des différents services Enfance et Jeunesse seront prochainement mises en place afin de travailler à cette problématique.

La sécurité des enfants qui utilisent le bus a également été abordée notamment en matière de responsabilité.

Il a été souligné que l'accueil au travers des différentes structures est passé, entre 2005 et 2009, de 544 à 700 enfants pour une augmentation de dépenses d'environ 10 %, ce qui est peu.

CR réunion – UDCCAS

Monsieur SENTILHES expose les travaux menés le 9 juin 2010.

Le réseau en constitution de l'UDCCAS comporte à ce jour 35 adhérents et 700 000 heures de prestations. L'UDCCAS espère ainsi pouvoir négocier des coûts horaires qui tiennent compte des spécificités rurales.

Ces travaux organisés en 4 ateliers, portaient sur : la formation – les frais de déplacements, indemnités kilométriques, temps de travail – la communication – le cahier des charges pour l'équipement informatique. Ces ateliers, très intéressants, ont permis de cerner les besoins d'harmonisation notamment en matière de frais de déplacements. Ceci sera examiné en prochaine commission n° 1. L'agrément du Conseil général semble acquis, reste la négociation avec les services publics et autres caisses de retraites et le montant final de leurs interventions.

Face à ces incertitudes, l'UDCCAS semble vouloir déposer son budget pour le 30 octobre 2010.

Monsieur SENTILHES précise à ce sujet que ce délai est très court pour la Cdc.

Santé

Madame la Vice Présidente expose le CLIC (Comité Local d'Information et de Coordination gérontologique), interlocuteur privilégié des séniors, il se décline en trois niveaux, l'un pour l'Ecoute, l'information et le soutien aux familles, le second pour l'évaluation des besoins et l'élaboration d'un plan d'aide individualisé, le troisième pour la mise en œuvre, le suivi et l'adaptation du plan d'aide personnalisée. Cette initiative existe sur le Pays des Rives de Garonne et les réflexions menées à l'échelle du SCOT ont montré l'intérêt d'étendre le CLIC à toutes les Cdc du Sud Gironde. Pour ce faire, il convient de participer au prochain comité de pilotage qui se tiendra le 15 Juin prochain et auquel Isabelle DEXPERT et Marielle CRUSE participeront.

Commission 6

Démission du Président de la Commission

Madame la Présidente expose que suite à la démission de Jean-Jacques SCHMIT et dans l'attente des élections partielles à la mairie de Villandraut, elle assurera elle-même la Présidence de cette commission avec l'appui d'élus techniciens en place.

Pôle SLC

Madame LAULAN expose, que la 3^{ème} rencontre Jeunes avec le Pays des Landes de Gascogne, va se dérouler pour la première fois sous la houlette de la Communauté de Communes du canton de Villandraut. Cette manifestation se déroulera entre les 20 et 22 juillet 2010, 7 structures jeunesse du Pays des Landes de Gascogne sont partenaires de cette action, élaborée dans le cadre du réseau territorial des acteurs jeunesse. 80 jeunes âgés de 11 à 15 ans sont attendus pour ce mini-séjour.

Au delà de l'aspect convivial, cette action permet à des jeunes de découvrir les ressources naturelles et culturelles de leur territoire et la mutualisation de moyens rend accessible des activités ludiques et sportives qui seraient trop coûteuses pour une seule structure.

PLU

Avis de l'Etat

Monsieur SENTILHES fait le point concernant les avis de l'Etat sur ce dossier. Les communes de Préchac, Pompéjac et Bourideys ont délibéré et transmis leur délibération à la Cdc. Les communes de : Uzeste, Lucmau et Cazalis doivent délibérer ou transmettre leur délibération à la Cdc.

Modification des PLU

Monsieur LASSALLE précise qu'il n'a pas été possible d'obtenir jusqu'à présent un modèle de délibération de la part de M. RAYART (DDTM) qui est en vacances.

En attendant, il faut saisir le Tribunal Administratif pour un début d'enquête publique au 15 août 2010.

PLH

Monsieur LASSALLE présente les éléments du diagnostic présentés par le Pays et le Cabinet en charge lors de la restitution du 19 mai dernier. Il ressort pour l'essentiel qu'il manque 40 à 65 logements à Loyers Modérés sur notre territoire. Cette offre de logement serait à favoriser plus particulièrement sur les Communes les plus importantes. D'après les dernières informations communiquées, il semblerait que notre territoire soit exclu du zonage de l'Etat ce qui sous entend un désengagement de ce dernier.

Il est nécessaire de veiller à la cohérence de nos objectifs avec les PLU

Monsieur LASSALLE souligne qu'il manquait 4 communes lors de cette restitution et propose devant l'importance de l'enjeu un nouvel exposé du Pays le 30 juin 2010 à 10 h.

Commission 4

Point sur les Contacts SMIVOM -

Madame la Présidente expose les travaux menés lors de la rencontre avec le SMIVOM du Sauternais le vendredi 21 mai dernier.

- Le transfert serait total, investissements et fonctionnement, personnel compris. Le travail administratif d'émission des rôles incomberait néanmoins à la CDC.
- Les tarifs à la charge des contribuables seraient alignés sur les plus bas, à savoir ceux du Smivom
- Les travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge de Préchac seraient repris par l'USSGETOM à laquelle nous serions adhérents de par notre adhésion au SMIVOM
- La gouvernance serait établie sur la base de 2 délégués par commune (soit 13X2=26 délégués), mais ces règles de représentation pourraient être évolutives à la demande des délégués

Tous ces documents vont être analysés par Le SMIVOM.

M. Tauzin a proposé qu'on se réunisse en commission en juin pour en faire l'étude.

Madame la Présidente confirme la date est du 15 juin à 17h30.

Commission 5

Compte rendu de la réunion Contrat Territorial Global

Madame la Présidente expose les missions ;

- D'une part de la CAF « Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale » et « Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants »,
- D'autre part la Cdc par le biais de la Commission 5 fait une offre structurée sur la « Petite Enfance » et « L'enfance et jeunesse » puis par le biais de la Commission 6 une offre sportive.
- Les missions d'accompagnement des familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie, les conditions de logement, ...sont satisfaites par la réalisation du diagnostic de préfiguration du centre social et autres compétences exercées par la Cdc.
- Le thème choisit par les différents partenaires porte sur l'intergénérationnel.

Cette Convention Territoriale Globale doit aboutir à un partenariat entre la CAF et la Cdc pour une durée de 4 ans. Madame la Présidente fait part de ses inquiétudes quant aux possibilités de financement de la CAF sur la durée.

Le pourcentage d'augmentation du marché de base est de l'ordre d'environ 7,48 %, ce pourquoi l'avenant a fait l'objet d'une présentation en commission d'appel d'offre en date du 09/06/2010.

Le montant du budget global initial de l'opération est maintenu.
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'accepter les modifications de prestations
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente,
- D'autoriser la SEM GIRONDE DEVELOPPEMENT, son mandataire, à signer et notifier l'ensemble des avenants ci-dessus énoncés.

Commission 2

Monsieur le Vice-président expose l'avancée des travaux en matière de voirie, à savoir :
Le fauchage : L'entreprise Sarl de la Côte s'est engagée à terminer les travaux de fauchage fin de semaine 23 – l'ordre d'intervention est coordonné avec les travaux investissement 2009 – bicouche.

Pour ce qui est de l'entretien : Le bon de commande a été transmis à l'Entreprise CHATAIGNE avec un délai d'exécution d'un mois. La commune de Lucmau souhaiterait que la voie empruntée pour la fête de la chasse qui se déroule le 17 juillet 2010 soit effectuée en urgence.

Enfin, la 2^{ème} phase des travaux d'investissement 2009 a démarré dans l'urgence, la météo le permettant enfin, un calendrier d'exécution est joint à chaque dossier. Le travail est déjà bien avancé et Monsieur le Vice Président se félicite du résultat. Il est à noter que cette urgence n'a pas permis l'édition des arrêtés nécessaires correspondants et sans signalisation, avec l'ensemble de risques sécuritaires supposés.

Commission 3

Dossier 3 Cirons

Plan de commercialisation :

Madame la Vice Présidente expose qu'il ressort des travaux menés par Mme BERRUYER, Hervé RENOUX du Pays des Landes de Gascogne et M. SENTILHES réunis le 26 mai 2010 que la spécificité du projet ne présentent pas les critères d'éligibilité à une demande Leader. Par contre, il pourrait être intéressant d'envisager une séance inaugurale en septembre avec les élus, les partenaires, les Chambres consulaires, les entreprises de l'arrondissement par exemple, ...en septembre après finition des travaux, les lieux seront présentables avec un début d'aménagement paysager. Une commission pourrait mener ces travaux préparatoires courant juin.

Après avoir évoqué plusieurs dates, ne convenant pas à l'unanimité, il est décidé de fixer la date en dehors de la plénière.

Tourisme

Implantation de la signalétique touristique

Madame la Présidente expose que l'implantation de la signalétique n'est pas encore terminée sur les communes de Préchac, Villandraut, Bourideys et Lucmau car des problèmes techniques restent à résoudre. Elle souhaite que la plus large communication soit effectuée sur cette action et qu'à cette fin les travaux soient terminés d'ici à fin juin avant l'arrivée des visiteurs.

Installation du jeu grand'heur nature

Madame la Vice Présidente expose que ce jeu est maintenant installé et qu'il sera éprouvé lors d'une matinée de rencontre entre élus et personnels le 26 juin prochain.

Sentier d'Interprétation à Uzeste

Madame la Présidente rappelle les résultats de la Commission d'Appel d'Offre examinés en commission 1.

Point OT intercommunautaire

Madame la Vice Présidente précise que le Statut des personnels a été évoqué en Commission 1 et confirme la réunion publique avec les prestataires et acteurs touristiques du 17 juin 2010 à 18 h 30 à Saint Come pour la prochaine réunion concernant l'Office Intercommunautaire.

- Décide de ne pas appliquer les pénalités de retards exigibles auprès de toutes les entreprises intervenant pour la réhabilitation des deux bâtiments.

Avenants

Madame la Présidente expose que dans le cadre de la réhabilitation du programme « Les 3 Cirons » la Commission d'Appel d'Offre a examiné les avenants suivants ;

1 – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

- Avenant n° 1 au marché de travaux n° 2008-0047-000114-00-02 / lot 1 VOIRIE ASSAINISSEMENT ADDUCTION EAU POTABLE GAZ / EUROVIA GIRONDE
- Avenant n° 1 au marché de travaux n° 2008-0049-000114-00-01 / lot 3 AMENAGEMENTS PAYSAGERS / SPORT ENVIRONNEMENT

2 – TRAVAUX DE DEMOLITION DE DEUX BATIMENTS ET DE REHABILITATION DE DEUX AUTRES BATIMENTS

- Avenant n° 2 au marché de travaux n° 2009-0038-000114-00-02 / lot 1 demolition – GROS OEUVRE / SARL JOEL CHAVALUX
- Avenant n° 1 au marché de travaux n° 2009-0040-000114-00-01 / lot 3 MENUISERIE BOIS / Sarl juste

1 – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

Avenant n° 2 au marché de travaux n° 2008-0047-000114-00-02 / Lot 1 VOIRIE ASSAINISSEMENT ADDUCTION EAU POTABLE GAZ / TITULAIRE : EUROVIA GIRONDE

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de prestations complémentaires relatives au raccordement en eau potable des bâtiments, à l'évolution de programme émanant de la Maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation du parking tenant compte du déplacement des containers de tri et le déplacement de la citerne incendie suite à la demande des pompiers.

Le montant de ces prestations supplémentaires est de 14 191,40 €HT, soit 16 972,91 €TTC.

Le pourcentage d'augmentation du marché de base est de l'ordre d'environ 9,03 % ; ce pourquoi l'avenant a fait l'objet d'une présentation en Commission d'Appel d'Offre en date du 09/06/2010.

Avenant n° 1 au marché de travaux n° 2008-0049-000114-00-01 lot 3 AMENAGEMENTS PAYSAGERS / TITULAIRE : SPORT ENVIRONNEMENT

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de prestations modificatives relatives à l'évolution de programme émanant de la maîtrise d'ouvrage suite aux modifications des stationnements et entraînant une moins value au présent marché.

Le montant de ces prestations en moins-value est de – 1 306,54 €HT, soit – 1 562,00 €TTC.

Soit une diminution du marché initial de l'ordre d'environ 1,72 %, ce pourquoi l'avenant n'a pas fait l'objet d'une présentation en Commission d'Appel d'Offre.

2 – TRAVAUX DE DEMOLITION DE DEUX BATIMENTS ET DE REHABILITATION DE DEUX AUTRES BATIMENTS

Avenant n° 2 au marché de travaux n° 2009-0038-000114-00-02 lot 1 DEMOLITION – GROS œuvre / TITULAIRE : SARL JOEL CHAVALUX

Le présent avenant a pour objet la prise en compte d'une modification de prestation demandée par le Maître d'Ouvrage (ajout d'une porte) et le remplacement des châssis losanges déposés par erreur lors de la démolition (pris en charge par le lot n° 03) et entraînant une moins-value au présent marché.

Le montant de ces prestations en moins-value est de – 1 335,00 €HT, soit 1 596,66 €TTC.

Soit une diminution du marché initial de l'ordre d'environ 10,84 %, ce pourquoi l'avenant n'a pas fait l'objet d'une présentation en Commission d'Appel d'Offre.

Avenant n° 1 au marché de travaux n° 2009-0040-000114-00-01 LOT 3 MENUISERIE BOIS / TITULAIRE : SARL JUSTE

Le présent avenant a pour objet la prise en compte d'une prestation modificative demandée par le Maître d'Ouvrage et le remplacement des châssis losanges déposés par erreur lors de la démolition (pris en charge par le lot n° 03).

Le montant de ces prestations supplémentaires est de 2 885,79 €HT, soit 3 451,40 €TTC.

Soutien des politiques d'appui technique, de démarche qualité et de formation mises en œuvre par les professionnels, soutien à la concertation des projets locaux et à la recherche systématique des financements possibles,

Mise en place et gestion de l'Espace Economie – Emploi – Formation du Sud – Gironde

Favoriser l'amélioration de l'environnement économique et social par le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication et par l'aménagement numérique du territoire,

En matière de Tourisme, il sera mis en œuvre :

Des actions tendant à favoriser l'accueil, l'information et la promotion touristique à une échelle communautaire ou intercommunautaire par le biais d'un office de tourisme.

- le montage de produits et d'animations touristiques,
- la mise en valeur de sites touristiques,
- la pérennisation d'un outil de communication communautaire,
- l'accompagnement d'actions et de projets touristiques publics et/ou privés,
- la mise en cohérence des actions et la participation aux projets collectifs du pôle touristique des Landes de Gascogne, de la M.O.P.A. et des autres structures compétentes en matière de tourisme.
- De plus, la base nautique de Villandraut est de compétence communautaire.
- « **Construction d'un bâtiment destiné à des professionnels de santé regroupés en maison de santé** ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents le conseil communautaire décide :

- D'ajouter au chapitre

IV.1 – COMPETENCES OBLIGATOIRES

Développement économique –

- **Construction d'un bâtiment destiné à des professionnels de santé regroupés en maison de santé** ».

- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Toutefois, il est précisé que les communes attendront les levées de réserve du Ministère de l'Intérieur avant de présenter ces modifications à leur conseil respectif.

Personnels

Madame la Présidente souhaite organiser une Commission 1 sur le thème de la prise en charge des frais de déplacement et autres conditions de travail notamment le Week-end. En effet, une harmonisation s'impose au sein des services mais également à la demande du réseau UDCASS-travaux à mener pour septembre.

Il est convenu de convoquer cette commission pour le 5 juillet 2010 à 18 h.

CAO du 9 juin 2010

La CAO a pris acte du fait qu'aucune réponse n'était parvenue à l'appel d'offre concernant le « Parcours Uzeste ». Le marché est donc déclaré infructueux.

Il est proposé en conséquence de procéder à un marché négocié lot par lot et de modifier le calendrier de réalisation.

ZAE des 3 Cirons - Réhabilitation de l'ancien site industriel SOCAR à Villandraut

Renoncement aux pénalités de retard

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire que des pénalités concernant des retards dans l'exécution des travaux pourraient être applicables à certaines entreprises dans le cadre de la réhabilitation des deux bâtiments (maison de maître et bâtiment 3 travées). Le délai d'exécution se prolongeant jusqu'au 16 juin 2010 inclus pour les entreprises CHAVALUX (lot1), SVG (lot 2), Juste (lot 3) et jusqu'au 31 juillet 2010 inclus pour l'entreprise DUFFIE (lot 4).

Toutefois, ces manquements n'ayant pas eu de conséquence néfaste pour le maître d'ouvrage, Madame la Présidente propose comme prévu à l'article 4.3 du cahier des clauses administratives particulières, de ne pas appliquer les pénalités exigibles.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Madame la Présidente, à l'unanimité des présents :

Le Syndicat a modifié ses statuts avec la création d'une compétence optionnelle « entretien et gestion des cours d'eau du bassin versant du Ciron (entretien de la ripisylve et du lit des cours d'eaux, aménagements piscicoles, sécurisation des descentes en canoë, gestion de la signalétique et des équipements de sécurité,...)

Et a approuvé la demande d'adhésion de la commune de Houeillès (47)

Afin que le Syndicat puisse arrêter ses nouveaux statuts, il est nécessaire que la Communauté de Communes du Canton de Villandraut :

- Approuve la demande d'adhésion de la commune de Houeillès,
- Approuve le nouveau périmètre syndical tel qu'il est défini aux annexes 1 et 2,
- Approuve les nouveaux statuts du Syndicat.

Après avoir entendu, Madame la Présidente, et en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

- o Approuve la demande d'adhésion de la commune de Houeillès,
- o Approuve le nouveau périmètre syndical tel qu'il est défini aux annexes 1 et 2,
- o Approuve les nouveaux statuts du Syndicat créant la compétence optionnelle « entretien et gestion des cours d'eau du bassin versant du Ciron (entretien de la ripisylve et du lit des cours d'eau, aménagements piscicoles, sécurisation des descentes en canoë, gestion de la signalétique et des équipements de sécurité,...) ».

Convention DGFIP – numérisation du cadastre

Madame la Présidente expose que, le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde SDEEG, demande la signature d'un avenant à la Convention DGFIP pour la numérisation du cadastre. Ce partenariat permettra au SDEEG de fournir gracieusement la couche d'éclairage public par le biais d'une convention d'Echange de Données Informatisées (EDI).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- o D'autoriser Madame la Présidente à signer un avenant à la Convention DGFIP afin de permettre un partenariat avec le SDEEG,
- o D'autoriser Madame la Présidente à signer une convention d'Echange de Données Informatisées avec le SDEEG,
- o De charger, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Modification des statuts de la Cdc

Madame la Présidente informe l'assemblée que par courriel du 20 mai 2010, la Sous Préfecture demande, après avoir consulté les services juridiques du ministère de l'intérieur, une nouvelle modification des statuts. En effet, par courrier du 16 avril dernier, il avait été demandé aux CDC d'étendre leurs compétences à la "création et gestion d'une maison de santé rurale pluridisciplinaire". Cette demande avait été examinée en plénière du 7 mai 2010.

Or, il s'avère que l'intitulé de cette compétence n'est pas correct.

En effet, une maison de santé est une structure médicale de droit privé qui ne peut pas être gérée par une collectivité territoriale. La création d'une MSR, en vue de sa location à des professionnels de santé, serait donc une opération immobilière à vocation économique. Pour ce motif, la compétence ferait partie du groupe de compétences obligatoires "développement économique».

Dès lors et sous réserve des éventuelles remarques ultérieures du ministère et de la préfecture, consultés sur ce dossier, la compétence à prendre pourrait être libellée ainsi : « **Construction d'un bâtiment destiné à des professionnels de santé regroupés en maison de santé** »

Madame la Présidente soumet au vote les modifications suivantes :

IV.1 – COMPETENCES OBLIGATOIRES

Développement économique –

Mise en œuvre de toutes études, opérations de promotion et/ou réalisation,

Création, entretien et gestion de la zone d'activités des « Trois Cirons » et de toute nouvelle zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique créée sur le territoire de la Communauté de Communes,

Participation à l'immobilier d'entreprises (par le biais notamment d'ateliers relais ou et de pépinière d'entreprises),

Filières et grades concernés

GRADE	NATURE INDEMNITE
Filière Administrative - Adjoint Administratif 2ème classe Chargée de mission tourisme	Indemnité d'Administration et de Technicité

Article 2

La prime susvisée sera versée mensuellement à l'agent concerné.

Article 3

Un arrêté nominatif d'attribution sera pris conformément au Décret n° 2003-301 du 2 avril 2003. Les attributions de Primes et Indemnités individuelles seront calculées par rapport au montant de référence annuel auquel on applique un coefficient multiplicateur qui varie de 0 à 8.

Article 4

Les critères retenus concernant la mensualisation de l'IAT porteront sur la disponibilité requise par la spécificité des missions de l'agent concerné.

Article 5

La prime susvisée sera revalorisée en fonction des textes en vigueur.

Article 6

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2010.

Article 7

Les dépenses afférentes seront prévues sur les crédits des budgets correspondants.

Le Conseil communautaire après en avoir débattu et à l'unanimité des présents ;

- Décide d'instituer une IAT pour la chargée de mission tourisme.
- Charge Madame la Présidente de l'exécution de la présente.

Nouvelle Bonification Indiciaire

Madame la Présidente expose que la chargée de mission tourisme intégrée stagiaire Adjoint Administratif 2^{ème} classe exerce depuis plusieurs années ces fonctions au sein de l'Office de tourisme communautaire..

Elle rappelle que la Nouvelle Bonification Indiciaire est une mesure qui vise à reconnaître certains emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière ; ceci ne présageant pas de l'évaluation via l'IAT.

Madame Présidente propose pour la chargée de mission tourisme, Delphine PUDAL, une bonification indiciaire de 15 points

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires notamment en son article 20,
- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,
- Vu le décret n° 2006-780 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer, dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature et les conditions d'attribution des indemnités applicables aux personnels,

Le Conseil communautaire après en avoir débattu et à l'unanimité des présents ;

- Décide d'attribuer une Bonification Indiciaire de 15 points à la chargée de mission tourisme.
- Charge Madame la Présidente de l'exécution de la présente.

Modification des statuts du Syndicat du Ciron et adhésion de la Commune d'Houeillès

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes du Canton de Villandraut adhère au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron pour ses compétences statutaires relatives à la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin versant du Ciron.

Elle informe le Conseil communautaire que :

La Communauté de Communes du Canton de Villandraut se libérera de la somme due à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes par suite de cet emprunt, en 15 ans, au moyen d'annuités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif du capital et l'intérêt dudit capital au taux fixe de 3,50 % l'an.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 150 € ;

La Cdc aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Cdc paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Cdc s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le comptable du trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances au profit de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat de prêt et
- A procéder à tout acte de gestion le concernant.

Intégration de personnel Office de tourisme

Madame la Présidente expose les propositions faites au personnel de l'Office de tourisme pour son intégration au personnel communautaire et le choix final, à savoir :

- Filière administrative
- Catégorie C
- Grade adjoint administratif 2^{ème} classe
- Fonction : chargée de mission tourisme
- Statut stagiaire, avec une IAT et une NBI

En conséquence, Madame la Présidente soumet au vote ;

Une Indemnité d'Administration et de Technicité ;

Cette prime, habituellement accordée au personnel au mois de décembre selon délibération du 12 décembre 2008 sera, compte tenu de l'intégration de ce personnel, soumise dans ce cas précis, aux modifications suivantes ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires notamment en son article 20,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
- Vu l'arrêté ministériel du 19 août 1975 et 30 décembre 1992,
- Vu le décret n° 96-552 du 19 juin 1996,
- Vu les décrets n° 2002-61 et n° 2002-63 du 14 janvier 2002,
- Vu les arrêtés des 14 et 29 janvier 2002,
- Vu le décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

Considérant qu'il est possible de créer, selon les dispositions prévues par les textes susvisés, le régime indemnitaire des personnels,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer, dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature et les conditions d'attribution des indemnités applicables à ces personnels,

Décide,

Article 1^{er}

D'instaurer un régime indemnitaire qui sera constitué des primes actuellement en vigueur en se référant aux textes réglementaires publiés :

Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT),

Dépenses de fonctionnement 2		
Chapitre	Réduction	Ouverture
67	Charges exceptionnelles	14 400,00
Total		14 400,00
022	Dépenses imprévues 3	15 000,00
011	Charges à caractère générale 4	18 600,00
67	Charges exceptionnelles	33 600,00
Equilibre au chapitre		33 600,00 33 600,00

Recettes de fonctionnement 1		
Chapitre	Réduction	Ouverture
013	Atténuations de charges	14 400,00
		14 400,00

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Réduction	Ouverture
13	Subvention d'invest (5)	48 000,00
Total		48 000,00
020	Dépenses imprévues 8	15 000,00
23	Immobilisations en cours 9	29 053,00
13	Subvention d'invest 10	44 053,00
Equilibre au chapitre		44 053,00 44 053,00

Recettes d'investissement		
Chapitre	Réduction	Ouverture
13	Subventions d'invest (6)	48 000,00
		48 000,00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide de :

- Procéder aux modifications budgétaires au budget général comme ci-dessus exposé et,
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la Présente.
- Madame la Présidente prend acte des remarques de M. LASSALLE concernant ces erreurs matérielles et qui a souligné combien ces erreurs avait constitué un préjudice pour la trésorerie des petites communes qui attendaient le versement du FDAEC et qui s'est indigné du retard pris dans la rectification de la situation sachant que celle-ci était connue depuis des mois.

Affectation de résultats

Madame la Présidente fait état de remarques de la Trésorerie concernant les affectations de résultat. En effet, des erreurs de quelques centimes d'euros dues à des arrondis budgétaires sur des exercices antérieurs doivent être reprises.

Au budget général,

Il convient donc d'affecter au 1068 la somme de 87 451,06 € au lieu de 87 451,34 €

Au budget annexe « Les 3 Cirons »,

Il convient donc d'affecter au 1068 la somme de 35 164,41 € au lieu de 35 164,09 €

Au budget annexe OM et déchetterie

Il convient donc d'affecter au 1068 la somme de 133 782,96 € au lieu de 133 783,78 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide :

- D'affecter au 1068 des budgets concernés tel que ci-dessus exposé et,
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la Présente

Emprunt

Madame la Présidente présente au vote tel que défini lors des Commission d'appel d'offre et plénière du 7 mai 2010, la réalisation auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes d'un emprunt d'un montant de 390 000 € destiné à financer ;

- Le coût pour la Cdc des programmes d'investissements – Alsh Villandraut – Travaux de voirie – Haut débit (Gironde Numérique) – diverses actions touristiques – Maison de santé.

Cet emprunt aura une durée de 15 ans. La première échéance est fixée à 2011.

Budget annexe Aides à Domicile

Madame la Présidente expose que ce budget affiche une erreur matérielle de saisie de chapitre. Ainsi, une prévision au compte 2283 (compte d'immobilisation reçue en affectation) a été inscrite au lieu du 2183 (immobilisations corporelles).

Madame la Présidente propose de faire un virement de chapitre à chapitre, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Mt	Chapitre	Mt
2283	-16865	2183	16865

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide de :

- o Procéder aux modifications budgétaires au budget annexe Aide à Domicile comme ci-dessus exposé et,
- o Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la Présente.

Budget général

Madame la Présidente informe l'Assemblée que des erreurs techniques ont été commises à l'exécution des écritures d'investissement en 2009 –

1. D'une part des attributions de FDAEC aux communes de Cazalis, Noailan et Uzeste ont été virées à l'investissement de la Cdc (RI13), pour un montant de 92 053€.
2. D'autre part une subvention de l'Etat pour les PLU a été virée par erreur à la section de fonctionnement (RF74) pour un montant de 48000€.

Afin de permettre le remboursement des FDAEC indûment perçus et d'équilibrer l'opération PLU sur l'exercice 2009, il convient de procéder aux Modifications Budgétaires suivantes :

- Ouverture de crédit au RF013 Atténuations de charges suite à l'embauche de Julie DELOUBES et Alice DESSERTAINE en CUI pour la somme de 14 400 €.
- Ouverture de crédit au 67 Charges exceptionnelles pour la somme de 14 400 €.
- Diminution de crédit au 022 Dépenses imprévues pour la somme de 15 000 € et au 011 Charges à caractère générale pour la somme de 18 600 €.
- Ouverture de crédit au 67 Charges exceptionnelles pour la somme de 33 600 €.
- Le chapitre 67 se retrouve donc crédité de la somme de 48 000 € qui va permettre l'émission d'un mandat au 673 afin d'annuler l'encaissement 2009 d'une subvention PLU de 48 000 € qui aurait dû être encaissée en tant que recettes d'investissement.
- Il convient donc d'émettre un titre au 1321 pour 48 000 € (régularisation de la subvention PLU).
- Ouverture de crédit au 13 Subventions d'investissement (RI) pour la somme de 48 000 €.
- Ouverture de crédit au 13 Subventions d'investissement (DI) pour la somme de 48 000 €.
- Diminution de crédit au 020 Dépenses imprévues pour 15 000 € et au 23 Immobilisations en cours pour la somme de 29 053 €.
- Ouverture de crédit au 13 Subventions d'investissements (DI) pour la somme de 44 053 €.

Le chapitre 13 Subvention d'investissement (DI) se retrouve donc crédité de la somme de 92 053 €.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville
33730 Villandraut
Tél. : 05.56.25.85.55
Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 17

Nombre de Votants : 17

Le 11 juin 2010 à 20 H 45 à Noaillan, l'Assemblée Communautaire s'est réunie sous la Présidence de Mme HARRIBEY

Secrétaire de séance : Cécilia MATEU-BAREL

Date de convocation : 4 juin 2010

Etaient présents à la réunion :

Laurence HARRIBEY, Jean-Pierre AUROUX, Sophie LAULAN, Alain CAPS, (Noaillan) ; Josette DUDON, Cécilia MATEU-BAREL (Uzeste), Dominique PAIROYS, Jean BELIARD (Villandraut) ; Bernard BORDESSOULLES, Maryse BANQUET RENARD (Lucmau) ; Sandra BAROT, Jean BUNGERT, Guillaume de COLOMBEL (Préchac) ; Jean-Claude LASSALLE (Cazalis), Isabelle DEXPERT, Jean-Claude PREVOTEAU (Pompéjac), Marianne LABOUILLE (Bourideys).

Absents excusés :

Mireille MORLET (Bourideys), Alain CAMBOULIVES (Cazalis), Eric COURCY (Villandraut).

Approbation du compte rendu précédent

Madame la Présidente donne lecture du compte rendu de la plénière du 7 mai 2010.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

Madame la Présidente propose à l'Assemblée d'examiner un point supplémentaire ;
Convention Sac à Dos.

L'ensemble des représentants présents prend acte.

Commission 1.

Délibérations Modificatives

Les 3 Circonscriptions

Madame la présidente fait état d'une lettre émanant de la sous préfecture en date du 4 mai 2010 concernant les écritures en section de fonctionnement pour la cession de lots, elles sont inutiles car elles apparaîtront au Compte Administratif. De plus, la trésorerie confirme cette information suite à une récente modification réglementaire de la M14.

Madame la Présidente propose de procéder aux modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Mt	Chapitre	Mt
040	-10 000	775	-10000
TOTAL	-10 000		-10000

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide de :

- Procéder aux modifications budgétaires au budget annexe Les 3 Circonscriptions comme ci-dessus exposé et,
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la Présente.